

## F. Participations et taxes d'aménagement

### TAXES ET PARTICIPATIONS

Taxes et participations	
Participation au raccordement de l'assainissement collectif pour les constructions nouvelles -> Délibération n° 2012/042 du 28 Juin 2012	2500 €/forfaitaire
Participation au raccordement de l'assainissement collectif pour les constructions existante lors de la mise en place du réseau -> Délibération n° 2012/042 du 28 Juin 2012	2500€/forfaitaire
Participation pour raccordement à l'égout pour les locaux commerciaux et artisanaux dont la surface est inférieure à 100 m <sup>2</sup> de SHON -> Délibération n° 2012/042 du 28 Juin 2012	2500€/forfaitaire
Participation pour raccordement à l'égout pour les locaux commerciaux et artisanaux dont la surface est supérieure à 100 m <sup>2</sup> de SHON -> Délibération n° 2012/042 du 28 Juin 2012	2500€/forfaitaire +7€ par m <sup>2</sup> de SHON supplémentaire
Participation pour Non Réalisation d'Aire de Stationnement -> Délibération n° 2009/060 du 26 Mars 2009	7000€/forfaitaire

**A ces prix s'ajoutent la TVA au taux de 20%**